











La Santé au Travail en 2015 de l'individuel au collectif

Serge LESIMPLE, Administrateur de PARSAT

Présentation de PARSAT

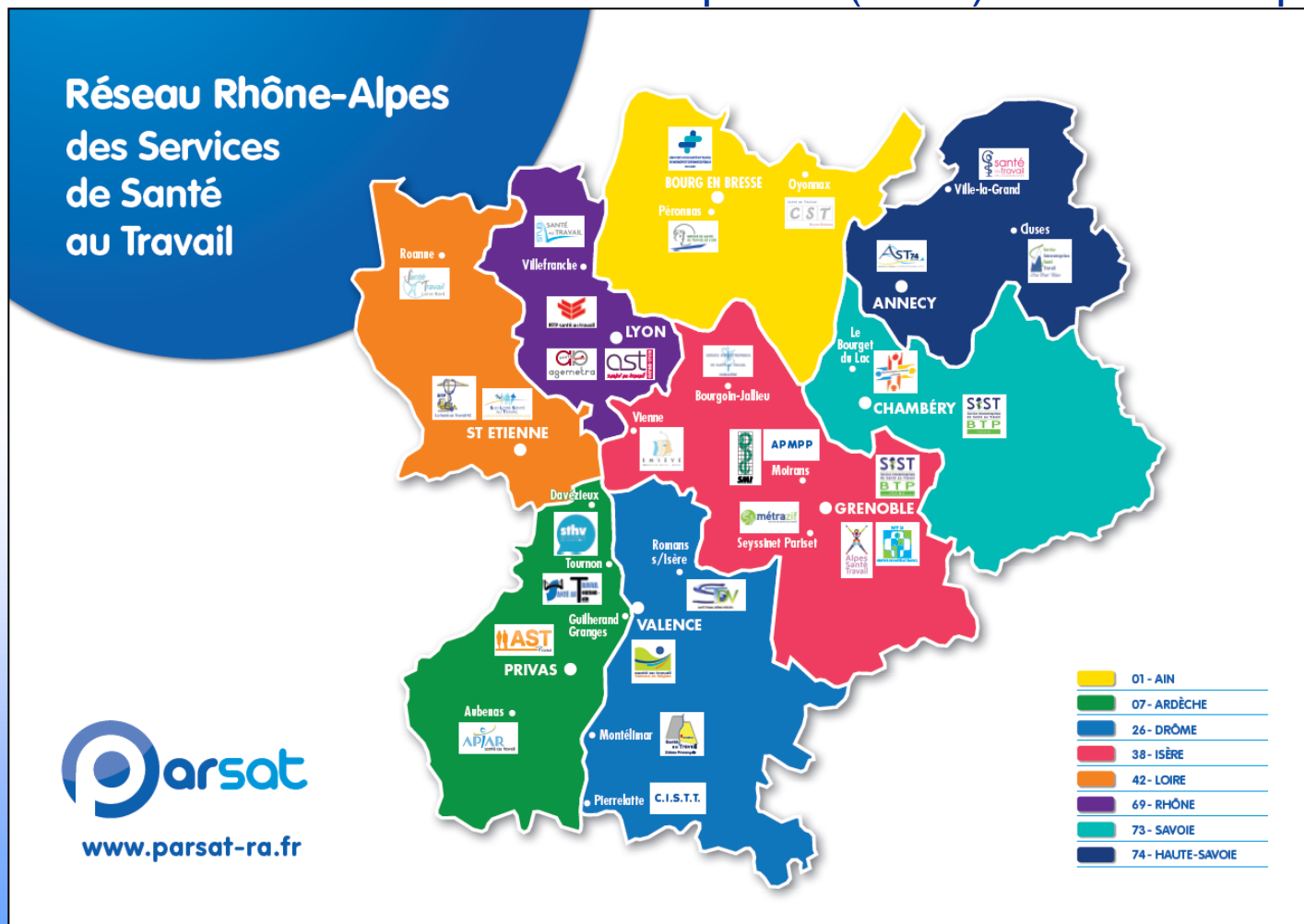
8 Départements en Rhône-Alpes

	01 - AIN
	07 - ARDÈCHE
	26 - DRÔME
	38 - ISÈRE
	42 - LOIRE
	69 - RHÔNE
	73 - SAVOIE
	74 - HAUTE-SAVOIE



Présentation de PARSAT

31 Services de Santé au Travail Interentreprises (SSTI) en Rhône-Alpes



Présentation de PARSAT

PARSAT, association des **31 SSTI** de Rhône-Alpes offrant **300 centres médicaux de proximité**.

PARSAT se veut une **structure facilitatrice** pour la mise en œuvre et l'accompagnement **des actions régionales**.

PARSAT, ce sont :

- ✓ **1 600 000** salariés suivis et pris en charge,
- ✓ **160 000** entreprises adhérentes,
- ✓ **500** Médecins spécialistes du travail,
- ✓ **50** Infirmier(e)s en santé au travail,
- ✓ **150** Techniciens & ingénieurs Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) et assistant(e)s techniques en santé au travail,
- ✓ ...

De la Médecine à la Santé au Travail

2011 : La loi du 20 juillet 2011

2002 : Loi du 17 janvier 2002

1989 : Directive européenne du 12 juin 1989

1946 : Loi du 11 Octobre 1946

1942 : Création de la spécialisation en médecine du travail

Gouvernance et missions

Conseil d'administration paritaire

↪ avec une présidence patronale / trésorier salarié

Commission de contrôle

↪ avec une présidence salarié / secrétaire employeur

**Eviter toute altération de la santé des travailleurs
du fait de leur travail**

1 - Conduire des actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.

Gouvernance et missions

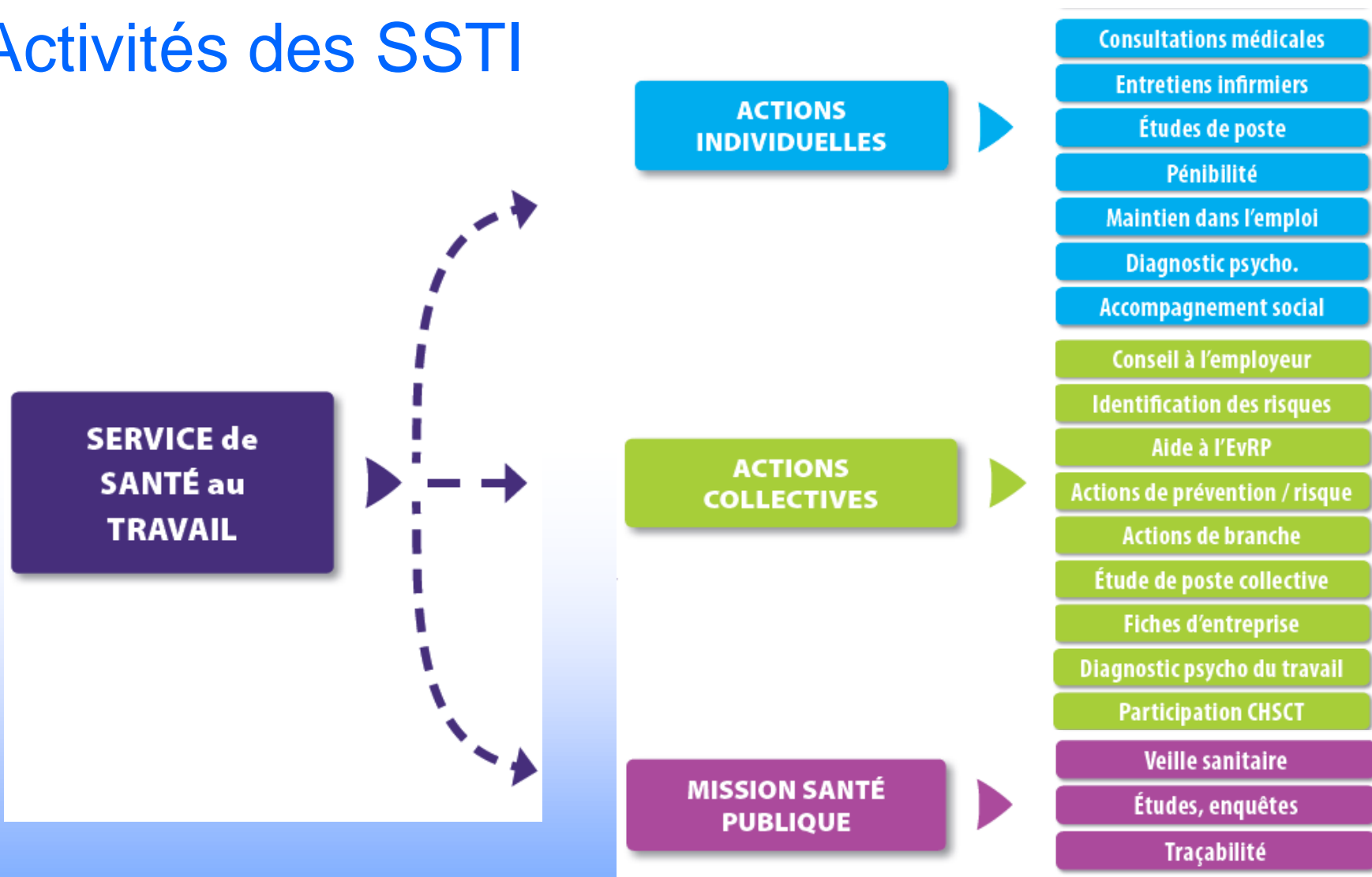
2 - Conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin :

- ↪ d'éviter ou de diminuer les risques professionnels,
- ↪ d'améliorer les conditions de travail,
- ↪ de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail,
- ↪ de prévenir le harcèlement sexuel ou moral,
- ↪ de prévenir ou de réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs.

3 - Assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge.

4 - Participer au suivi et contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

Activités des SSTI



L'équipe pluridisciplinaire

COORDINATEUR DE L'EQUIPE

Médecin du Travail

Intervenants en Prévention des Risques Professionnels

(ingénieurs en santé au travail, ergonomes, toxicologue, ...)

Infirmiers Diplômés d'Etat en Santé au Travail



Assistants Techniques en Santé au Travail

Assistants médicaux

Fonctions supports

Assistants sociaux



Exemple d'intervention n°1

« Prévention des expositions au plomb »

Dr Jean-Claude FAURE, Médecin du travail SLST

David VALENTIN, Conseiller en Prévention SLST

Yohann MENIER, Responsable Qualité Hygiène Sécurité Environnement

Contexte de l'intervention

Saturnisme : atteinte des os, du système nerveux, du sang, du système digestif, ...,

Valeurs limites biologiques :

↪ 400 µg/L de sang pour  ,

↪ 300 µg/L de sang pour  ,

Réalisation annuelle d'Indices Biologiques d'Exposition.

Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h contraignante :

↪ **0,1 mg/m³**.



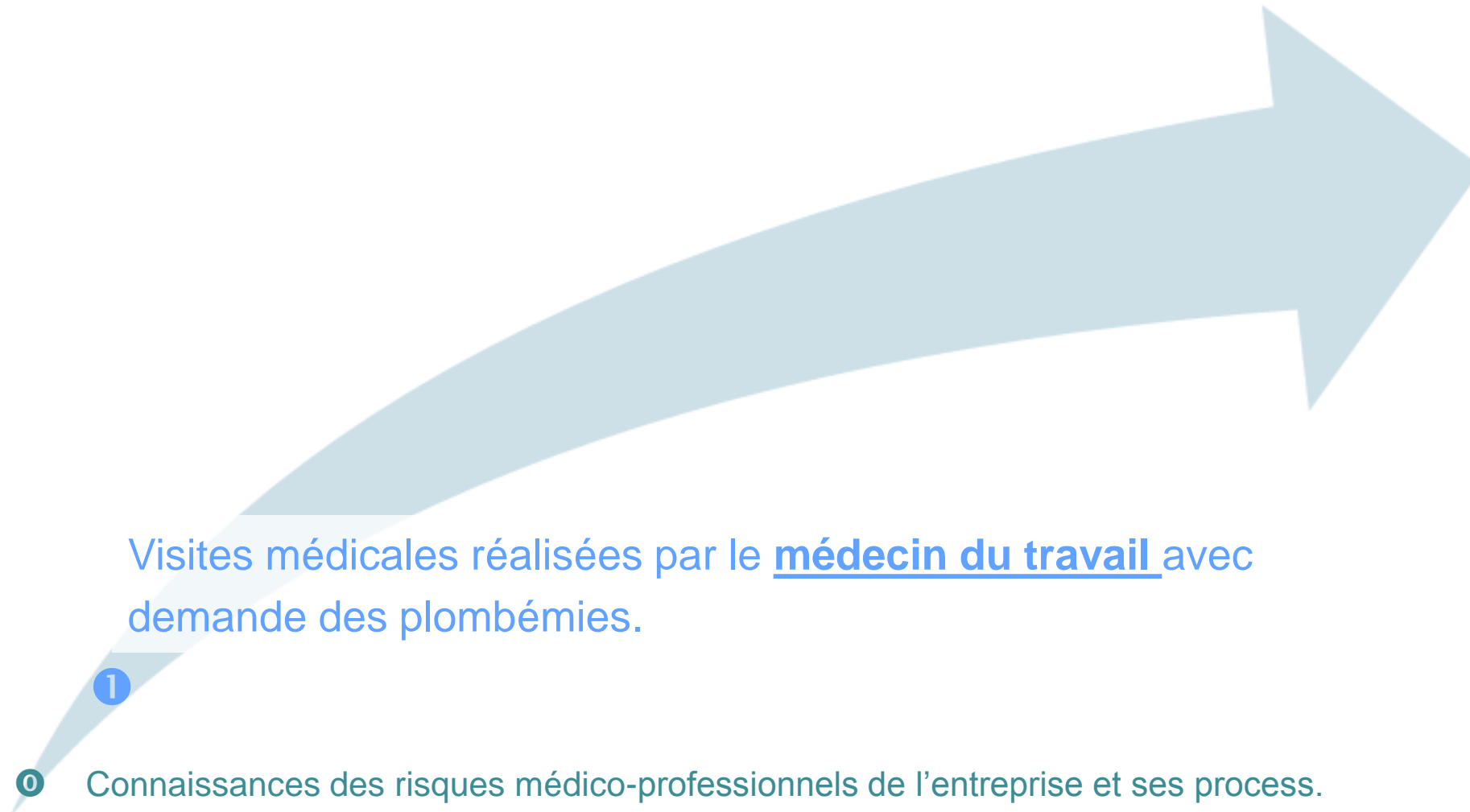
PME de 25 salariés

Epreuve d'armes et de munitions,
Résistance Balistique de Matériaux,
...

Process mettant en œuvre du plomb

Résultats de plombémie >400 µg/L pour des opérateurs

Déroulé des interventions



Visites médicales réalisées par le médecin du travail avec demande des plombémies.

1

0 Connaissances des risques médico-professionnels de l'entreprise et ses process.

Déroulé des interventions

Réunion médecin du travail et employeur :

Choix 1 : inaptitudes aux postes de travail du personnel surexposé,

Choix 2 : mise en place d'action de prévention suivi d'un contrôle des plombémies dans un délai de 3 à 6 mois en concertation avec les salariés.

2

1

Visites médicales réalisées par le médecin du travail.

0 Connaissances des risques médico-professionnels de l'entreprise et ses process.

Déroulé des interventions

Sensibilisation du personnel par le médecin du travail et un toxicologue :

- ✓ informations sur le Plomb,
- ✓ point de situation,
- ✓ rappel des règles d'hygiène.

3

2

Réunion médecin du travail et employeur avec concertation des salariés.

1

Visites médicales réalisées par le médecin du travail.

0

Connaissances des risques médico-professionnels de l'entreprise et ses process.

Déroulé des interventions

Prélèvements atmosphériques effectués par un toxicologue engendrant :

- ✓ une réorganisation des vestiaires,
- ✓ l'amélioration des postes,
- ✓ une réflexion sur les EPI.

4

Sensibilisation du personnel par le médecin du travail et un toxicologue.

3

Réunion médecin du travail et employeur avec concertation des salariés.

2

Visites médicales réalisées par le médecin du travail.

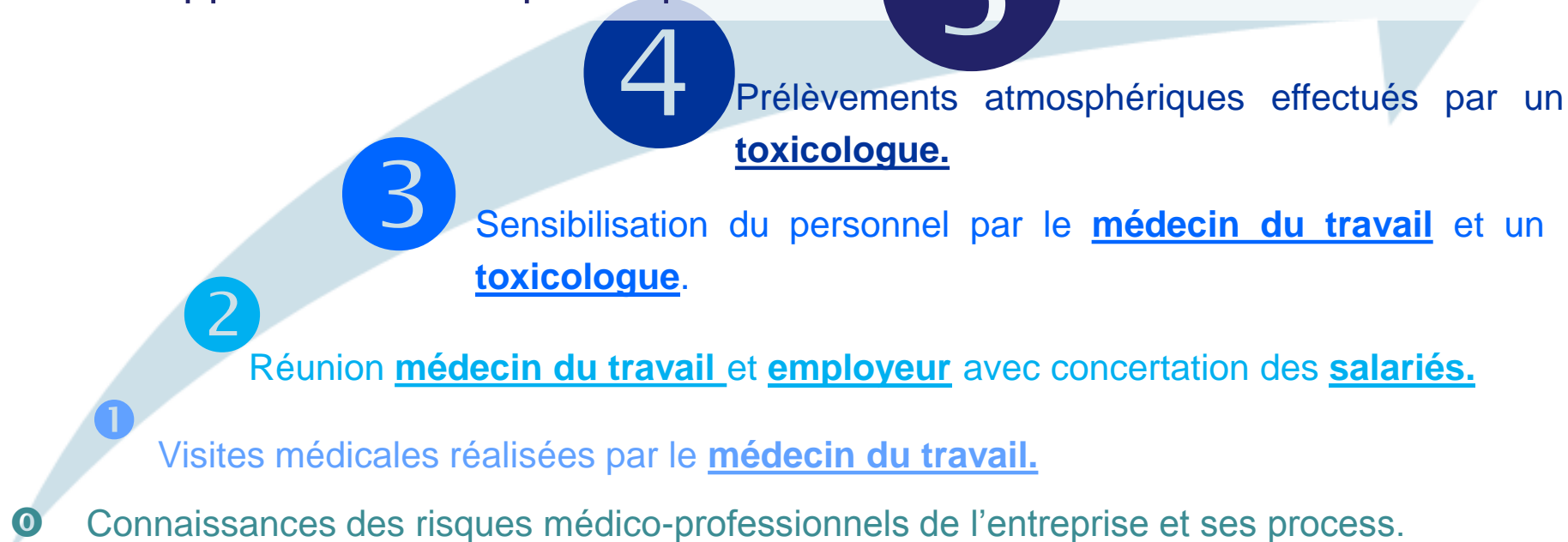
1

0 Connaissances des risques médico-professionnels de l'entreprise et ses process.

Déroulé des interventions

Création de fiches de poste par le réfèrent sécurité accompagné méthodologiquement par un conseiller en prévention :

- ✓ identification des phases critiques,
- ✓ modification des process,
- ✓ approche multirisque et qualité.

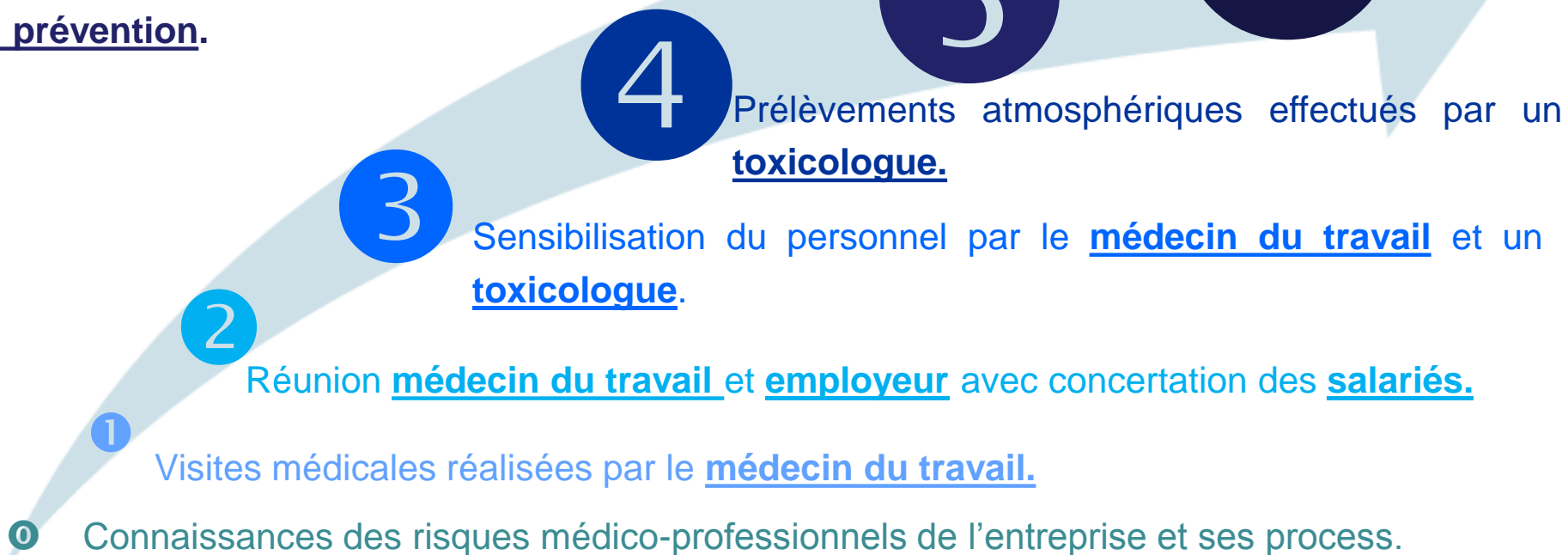


Déroulé des interventions

Bilan ventilation effectué par le conseiller en prévention :

- ✓ identification des défauts,
- ✓ création d'un cahier des charges à destination du prestataire.


Création de fiches de poste par le réfèrent sécurité accompagné méthodologiquement par un conseiller en prévention.



Déroulé des interventions

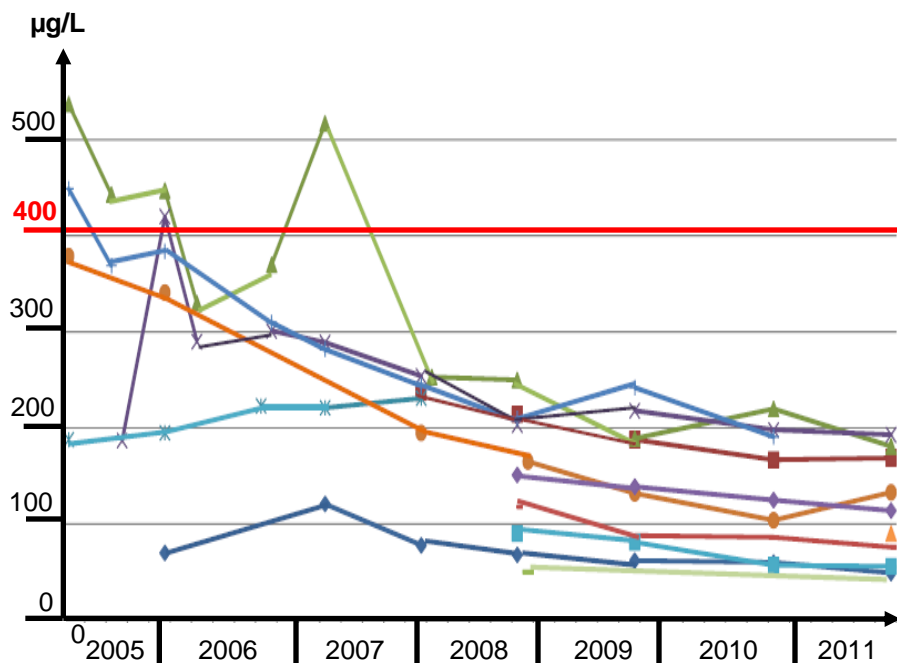
Bilan ventilation effectué par un conseiller en prévention.

Création de fiches de poste par le réfèrent sécurité accompagné méthodologiquement par un conseiller en prévention.

- 
- 0 Connaissances des risques médico-professionnels de l'entreprise et ses process.
 - 1 Visites médicales réalisées par le médecin du travail.
 - 2 Réunion médecin du travail et employeur avec concertation des salariés.
 - 3 Sensibilisation du personnel par le médecin du travail et un toxicologue.
 - 4 Prélèvements atmosphériques effectués par un toxicologue.
 - 5
 - 6

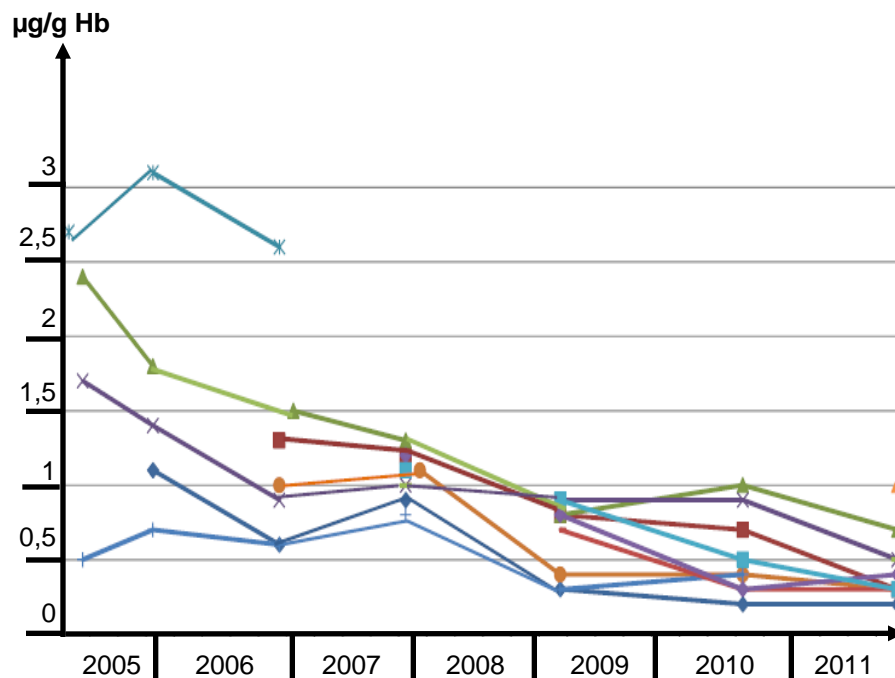
Evolution des Indices Biologiques d'Exposition :

5



Evolution des Plombémies (µg/L)

- ↪ indicateur de référence,
- ↪ témoin de l'exposition récente.



Evolution des PPZ (µg/g Hb)

- ↪ reflète l'imprégnation moyenne des 4 derniers mois.

Bilan et perspectives suite aux interventions

L'ensemble des interventions réalisées par l'équipe pluridisciplinaire a permis :

- ✓ de diminuer l'exposition des salariés au plomb,
- ✓ d'être en conformité avec les réglementations en vigueur,
- ✓ de faire progresser la culture des opérateurs (prise de conscience des risques),
- ✓ d'améliorer le climat social suite à la démarche participative,
- ✓ de renvoyer une image de discipline et de sérieux aux clients,
- ✓ de générer l'étude d'autres risques (bruit, TMS, ...),
- ✓ de renforcer la sensibilisation des opérateurs aux règles d'hygiène par l'intervention des IDEST du SSTI.



Exemple d'intervention n°2

« Etude ergonomique d'un atelier de conditionnement en agroalimentaire »

David VALENTIN, Conseiller en Prévention SLST

Solange VIVIERE, Infirmière Diplômée d'Etat en Santé au Travail

Contexte de l'intervention

MP n°57 (TMS) déclarées dans le
secteur « Conditionnement »

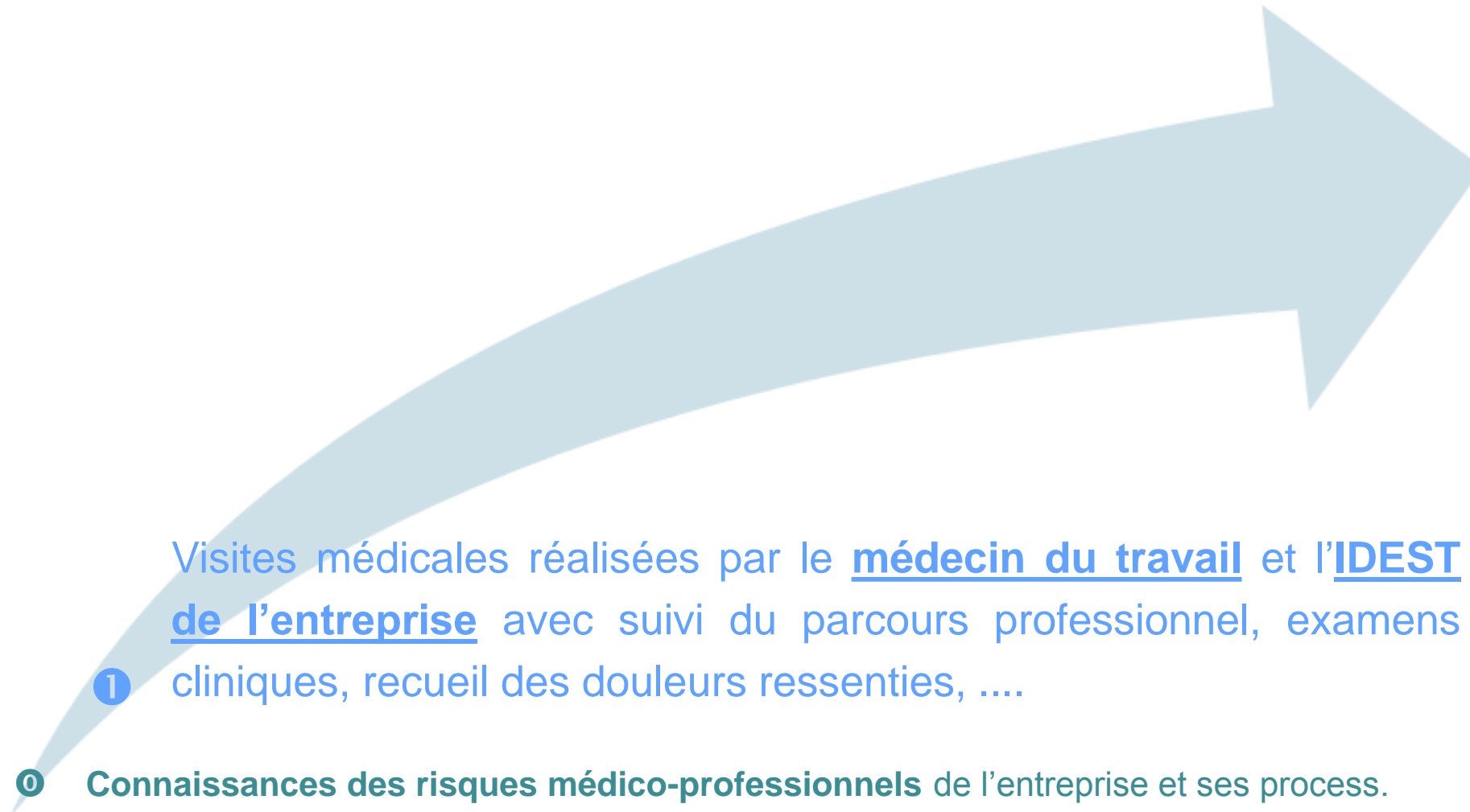
Difficultés de reclassement des salariés

Modification du secteur
« Conditionnement » à venir avec
intégration de nouvelles lignes



Sollicitation, par l'entreprise et le médecin du travail, pour réaliser une
étude ergonomique au sein du secteur « Conditionnement »

Déroulé des interventions



Visites médicales réalisées par le médecin du travail et l'IDEST de l'entreprise avec suivi du parcours professionnel, examens

① cliniques, recueil des douleurs ressenties,

② **Connaissances des risques médico-professionnels** de l'entreprise et ses process.

Déroulé des interventions

Etat des lieux effectué par le conseiller en prévention avec le médecin du travail et l'IDEST de l'entreprise :

- ✓ analyse des AT/MP sur 3 ans,
- ✓ synthèse des douleurs ressenties,
- ✓ évolution de la production,
- ✓ identification du travail prescrit,
- ✓ contraintes réglementaires et normatives.

2

1

Visites médicales réalisées par le médecin du travail et l'IDEST de l'entreprise.

0 Connaissances des risques médico-professionnels de l'entreprise et ses process.

Déroulé des interventions

Analyse d'activité aux postes par le conseiller en prévention et l'ergonome :

- ✓ observation du travail réel,
- ✓ étude des relations fonctionnelles,
- ✓ analyse de la conception des postes et des locaux,
- ✓ repérage des activités annexes.

3

2

Etat des lieux effectué par le conseiller en prévention avec le médecin du travail et l'IDEST de l'entreprise.

1

Visites médicales réalisées par le médecin du travail et l'IDEST de l'entreprise.

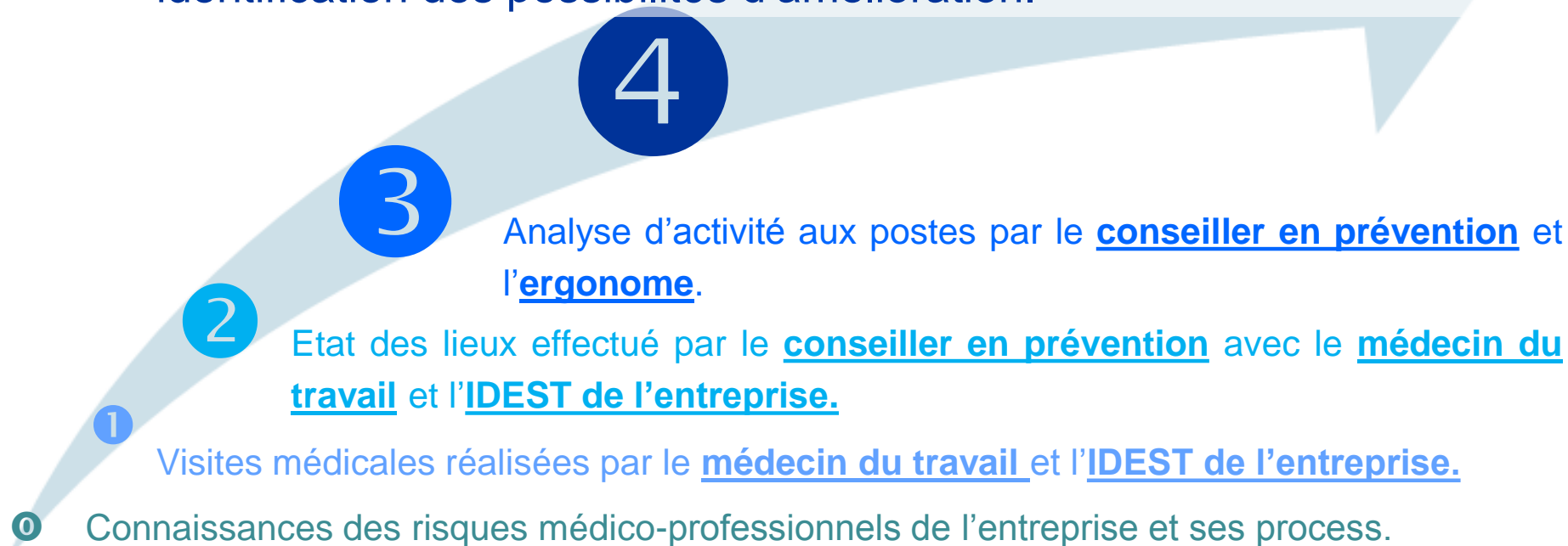
0

Connaissances des risques médico-professionnels de l'entreprise et ses process.

Déroulé des interventions

Entretiens individuels hors poste par l'ergonome et groupe de travail participatif en binôme avec le conseiller en prévention :

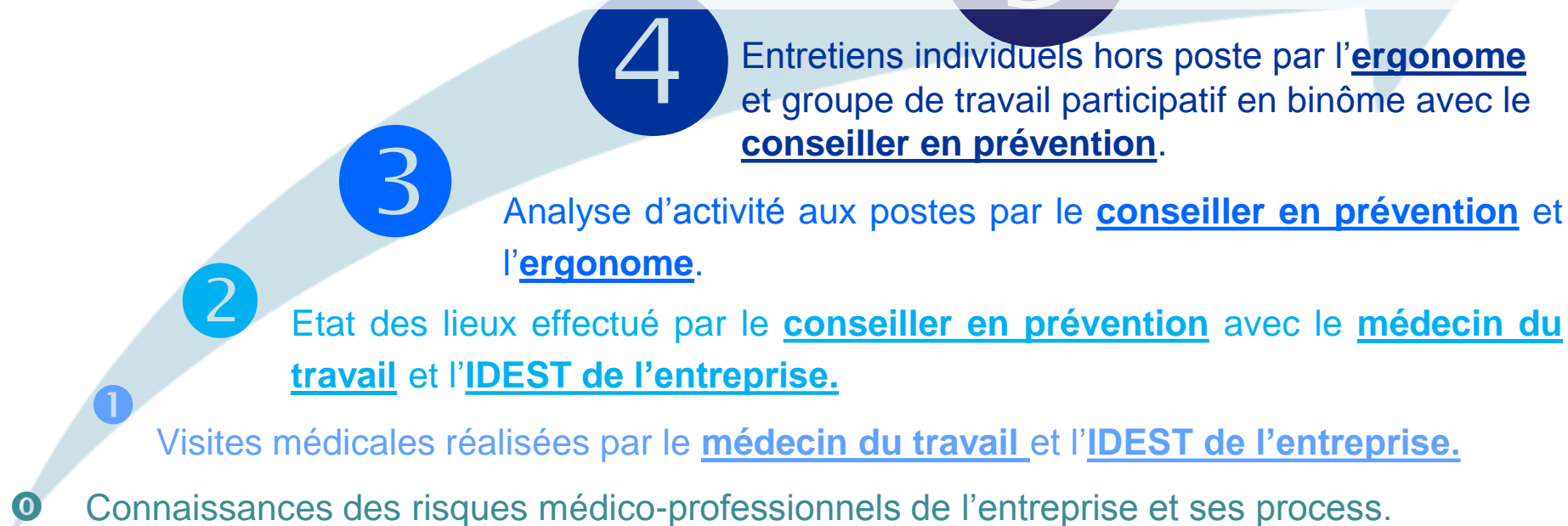
- ✓ compréhension du travail réel,
- ✓ hiérarchisation des contraintes,
- ✓ validation des observations,
- ✓ identification des possibilités d'amélioration.



Déroulé des interventions

Restitution de l'étude à la Direction puis au CHSCT par le médecin du travail, l'ergonome et le conseiller en prévention :

- ✓ synthèse des analyses et observations,
- ✓ création d'un cahier des charges pour une nouvelle organisation,
- ✓ proposition d'actions et de pistes d'actions



Déroulé des interventions

Restitution de l'étude à la Direction puis au CHSCT par le médecin du travail, l'ergonome et le conseiller en prévention.

Entretiens individuels hors poste par l'ergonome et groupe de travail participatif en binôme avec le conseiller en prévention.

Analyse d'activité aux postes par le conseiller en prévention et l'ergonome.

Etat des lieux effectué par le conseiller en prévention avec le médecin du travail et l'IDEST de l'entreprise.

Visites médicales réalisées par le médecin du travail et l'IDEST de l'entreprise.

Connaissances des risques médico-professionnels de l'entreprise et ses process.

Bilan et perspectives suite aux interventions

L'ensemble des interventions réalisées par l'équipe pluridisciplinaire a permis :

- ✓ de réaliser des actions correctives aux postes de travail,
- ✓ d'intégrer les acteurs de la prévention interne aux réflexions de modification des ateliers,
- ✓ d'alimenter le Document Unique,
- ✓ de planifier un plan d'actions de prévention des TMS interne à l'entreprise,
- ✓ de mettre en valeur l'intérêt des démarches participatives.

Conclusion « de l'individuel au collectif »

Les données collectives sont issues des recueils de données individuelles (entretiens infirmiers et visites médicales).

Les interventions des SSTI sont différentes en fonction de la taille des entreprises :

- ↳ < 50 salariés : accompagnement méthodologique,
- ↳ ≥ 50 salariés : conseil sur un risque et/ou une situation spécifique.

Chaque intervention permet une amélioration de la connaissance de l'entreprise et de ces risques pour l'ensemble l'équipe pluridisciplinaire.

Il est possible et nécessaire de mutualiser des actions individuelles pour un adhérent à l'ensemble des entreprises de la branche professionnelle.

La réussite des interventions dépend de l'implication des acteurs de l'entreprise.



PARTENAIRE REGIONAL DE SANTE AU TRAVAIL

Immeuble Pôle Vie et Services - Parc Technologique
333 Cours du 3ème Millénaire
69791 SAINT PRIEST Cedex



Merci pour votre attention

15 octobre 2015

Préventica
CONGRÈS // SALONS 2015

LYON

13, 14, 15
OCT